

ENTENTE DE SERVICE DE GARDE pour un enfant de moins de 5 ans au 30 septembre

Entre : Garderie éducative La Planète Verte

Adresse : 752, rang Ste-Henriette, St-Lin-Laurentides, QC, J5M 2P6

Tél. : (450) 302-1524 E-mail : laplaneteverte@videotron.caCi-après désigné le '**PRESTATAIRE**'**Et** : Nom de la mère et

nom du père

Adresse, Ville :

Code postal :

| Téléphone | E-mail

| Téléphone | E-mail

Ci-après désigné le "**PARENT**"

Pour les fins de l'application de la présente entente, à l'exclusion des articles portant sur la résiliation par le parent, est autorisé à agir pour et aux noms des deux parents, comme en fait foi la signature des parents à la fin de la présente entente.

Concernant la garde de : Nom de l'enfant :

Date de naissance :

Ci-après désigné l'"**ENFANT**"**ARTICLE 1. Description et prestation des services du PRESTATAIRE****1.1** Pendant la durée de l'entente, le **Prestataire** s'engage à fournir à l'**Enfant** ce qui suit :

Des services de garde éducatifs sur une période continue de garde maximale de dix heures par jour au choix du **Parent** à l'intérieur des heures de prestation de services prévues à la présente entente. Le matériel utilisé pendant la prestation des services de garde.

Les collations si l'**Enfant** est gardé durant les heures prévues pour leur distribution. Les collations sont servies vers 9h00 le matin et vers 15h00 l'après-midi.

Le repas du midi si l'**Enfant** est gardé durant les heures prévues pour le repas. Le repas du midi est servi vers 11h30.

1.2 Les jours et heures de prestation des services sont les suivants :

JOUR	PÉRIODE HABITUELLE		PÉRIODE OCCASIONNELLE	
	Lundi	De 7 h 00	À 17h 30	De 6h00 à 7h00
Mardi	De 7 h 00	À 17h 30	De 6h 00 à 7h 00	De 17h30 à 18h 00
Mercredi	De 7 h 00	À 17h 30	De 6h 00 à 7h 00	De 17h30 à 18h 00
Jeudi	De 7 h 00	À 17h 30	De 6h 00 à 7h 00	De 17h30 à 18h 00
Vendredi	De 7 h 00	À 17h 30	De 6h 00 à 7h 00	De 17h30 à 18h 00
Samedi	FÉRMÉ	FÉRMÉ	FÉRMÉ	FÉRMÉ
Dimanche	FÉRMÉ	FÉRMÉ	FÉRMÉ	FÉRMÉ

Fermeture occasionnelle pour 2019 - du 1 au 6 janvier et du 21 au 31 déc. inclusivement.**1.3** Le **Prestataire** n'offrira pas de services de garde les jours suivants :

Vendredi Saint-19 avril	Lundi de Pâques-22 avril	Fête des Patriotes-20mai
Fête du Québec-24 juin	Fête du Canada-1 juillet	Fête du Travail-2 sept.
Action de grâces- 14 oct.		

Le **Prestataire** entend réclamer du **Parent**, pour les 7 jours de fermeture indiqués au point **1.3**, le tarif de base de 41\$ par jour.

ARTICLE 2. Période de services de garde retenue par le PARENT

2.1 Le **Parent** retient les services du **Prestataire** pour la garde de son **Enfant** selon les besoins de garde suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
De					
À					

Indiquer les jours et les heures qui correspondent au besoin habituel de garde à l'intérieur des heures de prestation de services déclarées du **Prestataire**.

Précision sur la fréquentation

Autre horaire selon des besoins de garde particuliers :

2.2 Si le **Parent** entend prendre, durant la période de garde convenue, des vacances qui affecteront la fréquentation du service de garde, il doit en informer le **Prestataire** dès que les dates de ces vacances seront déterminées ou conformément au document décrivant l'organisation du service de garde du **Prestataire**.

ARTICLE 3. Tarification et modalité de paiement

3.1 Le tarif de base payable par le Parent est de **41 \$** (quarante et un dollars) par jour de garde.

Le montant total déboursé en vertu de l'entente est de \$.

Le premier versement est exigé à la date du début de la prestation des services, soit **le lundi**, le xxxx 2019, **ou au plus tard le jeudi**, le xxxxx 2019.

3.2 Le versement des frais se fera par virement Interac, dépôt direct ou en argent de la façon suivante. Cochez la case qui vous convient.

<input type="checkbox"/>	Chaque semaine
<input type="checkbox"/>	Toutes les deux semaines
<input type="checkbox"/>	Une fois par mois

En cas de retard dans le paiement, un montant de 2 \$ par jour de retard de paiement s'appliquera suivant les modalités suivantes : Par ex. : pour une semaine de retard de paiement, 5jours x 2\$par jour =10\$. Ce montant est payable sur réception de la facture.

3.3 (À remplir si la présente entente est signée par plus d'un parent) Les parents signataires de la présente entente conviennent de la répartition suivante des journées de garde pour les fins du paiement des frais de garde.

Nom du parent : 50 %

Nom du parent : 50 %

ARTICLE 4. Retard du Parent

4.1 Le **Parent** doit respecter les heures d'ouverture et de fermeture prévues à l'entente. Le Parent qui prévoit arriver après l'heure de fermeture prévue à l'entente doit en aviser le **Prestataire** le plus tôt possible.

4.2 Un montant de 10\$ par tranche de 15 minutes de retard après l'heure de fermeture pourra être réclamé par le **Prestataire**. Le montant est calculé à partir de l'heure de la fermeture soit jusqu'au départ de l'**Enfant**.

4.3 Si le Parent n'a pas signé l'**annexe B** (Entente concernant des services de garde pour une période additionnelle) un montant de 10\$ par tranche de 15 minutes de retard après les 10 heures consécutives de service pourra être réclamé par le **Prestataire**. Le montant est calculé à partir de la première minute de la 11^{ème} heure jusqu'au départ de l'**Enfant**.

ARTICLE 5. Fermeture imprévue du service de garde

5.1 Si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le **Prestataire** doit fermer le service de garde, le **Parent** en sera avisé le plus rapidement possible. Si la fermeture se produit après que l'**Enfant** a été confié au **Prestataire**, le **Parent** doit venir chercher l'**Enfant** à l'endroit désigné par le **Prestataire**.

5.2 Le **Parent** doit alors déboursier la contribution de base pour le premier jour de fermeture imprévue.

ARTICLE 6. Absence de l'Enfant

6.1 Le **Parent** doit prévenir le **Prestataire** le plus tôt possible de l'absence de l'**Enfant**.

6.2 Le **Parent** doit déboursier la contribution de base pour les jours d'absence de l'**Enfant**.

ARTICLE 7. Durée de l'entente

L'entente entre en vigueur le (date de la première journée de fréquentation de l'Enfant) et se termine le (jj.mm. aaaa) pour une durée totale de xxx jours de fréquentation.

ARTICLE 8. Résiliation de l'entente par le PRESTATAIRE

8.1 Le **Prestataire** peut mettre fin à l'entente dans les cas suivants :

1) Lorsque le **Parent**, malgré qu'il en ait été avisé par écrit par le **Prestataire**, refuse ou néglige de payer la contribution que le **Prestataire** est en droit d'exiger.

2) Lorsque le **Parent**, de façon répétée, ne respecte pas les règles de fonctionnement du service de garde inscrites au document décrivant l'organisation du service de garde qui a été remis au **Parent** et qui est annexé à la présente entente.

3) Lorsque, à la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le **Parent** pour répondre aux besoins particuliers de l'**Enfant**, il devient manifeste que les ressources du **Prestataire** ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers ou que le **Parent** ne collabore pas à l'application du plan d'intervention.

8.2 Le **Prestataire**, avant de mettre fin à l'entente, doit donner un avis préalable de deux semaines au **Parent**. Cependant, le **Prestataire** peut mettre fin à la présente entente en tout temps et sans avis préalable lorsque la santé ou la sécurité des enfants reçus ou du personnel du service de garde est menacée.

ARTICLE 9. Résiliation de l'entente par le PARENT

Les parents signataires de la présente entente peuvent, ensemble, mettre fin en tout temps à l'entente en envoyant un avis au **Prestataire** conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du consommateur. Un modèle d'avis est fourni à la page 5.

ARTICLE 10. Ententes particulières

Le **Parent**, en plus des services prévus à l'**ARTICLE 1**, peut ajouter les services suivants :

Entente particulière concernant la fourniture d'un repas supplémentaire (annexe A)

Entente concernant des services de garde pour une période additionnelle (annexe B)

Entente particulière sur la fourniture d'articles d'hygiène (annexe C)

ARTICLE 11. Dispositions diverses

11.1 La présente entente doit être signée en double exemplaire et les obligations du **Parent** ne débutent que lorsque ce dernier en a reçu une copie signée.

12.2 La présente entente remplace toute autre entente de services antérieure conclue entre le **Prestataire** et le **Parent**.

ARTICLE 12. Les obligations du PRESTATAIRE

- Respecter le contrat et établir une relation de confiance ;
 - Ne donner aucun médicament non prescrit et sans autorisation écrite du **Parent**,
 - Faire rapport aux **Parents** de tout accident ou incident survenu à son **Enfant** ;
 - Respecter la confidentialité des informations personnelles fournis par le parent et inscrites au dossier de l'enfant ;
 - Maintenir les locaux, l'équipement, le mobilier et le matériel propres et en bon état ;
 - Émettre une fois l'an, un reçu d'impôt (RELEVÉ 24) couvrant le total des frais de garde payés par le **Parent** ou le gardien de droit.
-

ARTICLE 13. Les obligations du PARENT ou gardien de droit

- Respecter le contrat
- Compléter au moment requis la fiche administrative de l'**Enfant**;
- Fournir aux **Prestataire** les médicaments et signer les autorisations respectives;
- Le parent doit venir chercher l'enfant sur demande du **Prestataire** pour les cas suivants : fièvre non contrôlée; après la deuxième manifestation de diarrhée ou de vomissements; une maladie contagieuse.
- Accompanyer l'**Enfant** et le reprendre au service éducatif aux heures convenues, selon l'horaire
- Fournir des vêtements de rechanges;
- Prévenir le **Prestataire** de tout événement pouvant porter conséquence dans la journée de garde : ex. : fièvre, chute, changement émotif, fatigue;
- Informer le **Prestataire** au moins 4 semaines à l'avance de sa ou ses périodes de vacances.
- Le parent est dans l'obligation de collaborer avec le **Prestataire** et est obligé de respecter le **Prestataire** et les membres du personnel.

**MENTION EXIGÉE PAR LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR
(Contrat de louage de services à exécution successive)**

« Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis à cet effet au commerçant. Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis. Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucuns frais ni pénalité à payer. Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a à payer que :

- a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; **et**
- b) la moins élevée des deux sommes suivantes : soit 50 \$, soit une somme représentant au plus 10 % du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit. Le consommateur aura avantage à consulter les articles 190 à 196 de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur ».

*Malgré la mention exigée par la Loi sur la protection du consommateur, un avis de deux semaines serait grandement apprécié pour permettre à l'une ou l'autre des parties de s'organiser.

SIGNATURES :

Date	Lieu	Signature du PARENT
Date	Lieu	Signature du PARENT
Date	Lieu	Signature du PRESTATAIRE

FORMULE DE RÉSILIATION
Loi sur la protection du consommateur, article 190

À : Garderie La Planète Verte
Adresse : 752, rang Ste-Henriette,
St-Lin-Laurentides, QC,
J5M 2P6

Date de l'envoi : (jj, mm, aaaa)

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie l'entente de services de garde pour (prénom et nom de famille de l'enfant) conclue à (Endroit) le (jj, mm, aaaa)

Prénom et nom du Parent :

Adresse :

(Numéro, Rue, App.), (Ville, village ou municipalité, Province, Code postal)

Date :

Lieu :

Signature du Parent :

Prénom et nom du Parent :

Adresse :

(Numéro, Rue, App.), (Ville, village ou municipalité, Province, Code postal)

Date :

Lieu :

Signature du Parent :